

Commune d'Aigneville

Réunion 17 décembre 2018

REUNON DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 décembre 2018

Convocations du 10/12/2018

Réunion tenue à 19 h 00 en mairie.

Présents : Monsieur Francis DELIGNIERES, Monsieur Stéphane DELABRE, Madame Janine GROGNET, Monsieur Hubert DUFETELLE, Madame Evelyne BONVALET, Monsieur Christophe DEPOILLY, Monsieur Jean Louis DUMONT, Monsieur Jacques DESTOBBELEIR, Monsieur Pascal EMPEREUR, Monsieur Michel FOIRESTIER, Monsieur Max LECONTE.

Absent excusé : Monsieur Michel DEQUEVAUVILLER

Procuration : Monsieur Michel DEQUEVAUVILLER a donné procuration à Monsieur Francis DELIGNIERES

Le Conseil s'est tenu sous la présidence de Monsieur Francis DELIGNIERES.

01 : Désignation du Secrétaire de Séance :

Monsieur Stéphane DELABRE est nommé secrétaire de séance.

02 : Procès-Verbal :

Les procès-verbaux des réunions du 7 septembre et 11 octobre sont adoptés à l'unanimité.

Il est indiqué que les procès-verbaux sont envoyés souvent trop tardivement.

03 : Projet scolaire et périscolaire :

3-1 : Dossier de la FDE80 : Rencontre avec Monsieur STOTER du service Efficacité Energétique de la FDE80 (Fédération départementale d'énergie de la somme).

Lors de la dernière réunion de la FDE qui s'est tenue à Feuquières en Vimeu, il avait été exposé à l'assemblée les possibilités d'aides et/ou de subventions relatives à l'autonomie énergétique du projet scolaire.

Une rencontre a eu lieu avec Monsieur STOTER pour en connaître les modalités. Des subventions sont possibles mais cela obligerait la commune à augmenter sensiblement l'investissement ce qui n'est pas souhaité. Il sera toujours possible dans les années à venir de revenir sur ce sujet d'efficacité énergétique.

3-2 : Compte rendu de la visite de Monsieur le Sous-Préfet :

Monsieur le Maire, Mr DELIGNIERES et Mme GROGNET ont rencontré Monsieur le Sous-Préfet, en présence de Madame GHILARDI, inspectrice de l'éducation nationale de la circonscription du Vimeu le vendredi 14 décembre à Abbeville.

Le projet scolaire de la commune a été remis aux services de l'état, ainsi qu'une demande de subvention au titre de la DETR, pour la construction et pour les aménagements.

Le dossier devra être transmis de façon dématérialisée et déposé pour le 28 février 2019.

Nous devrions obtenir une réponse des services de l'état vers le 15 mars 2019.

3-3 : Réflexion de la commission finances sur le financement du projet :

Le montage financier du projet scolaire et périscolaire est présenté au conseil pour avis. Le projet proposé comporte des options qui peuvent être prises en compte ou pas (quai bus, brise vues, clin...).

Monsieur DELIGNIERES Francis transmet les informations reçues de Monsieur DEQUEVAUVILLER Michel, au conseil (absent suite à une intervention chirurgicale)

Il est précisé que nous rencontrons deux obstacles :

- La transaction pour obtenir le terrain de Monsieur et Madame BOULNOIS, jouxtant le terrain sur lequel le groupe doit être construit, est compromise.
En effet, les propriétaires ne souhaitent pas vendre mais procéder à un échange de terrain avec la commune. La commune ne disposant pas de réserve foncière, une solution autre et rapide pour régler cette difficulté doit être trouvée. Les propriétaires doivent néanmoins recontacter Monsieur le Maire très prochainement.
- Déplacement du poteau de la ligne moyenne tension se situant dans le projet.
Un contact a été repris avec Monsieur Frédéric LAJOUX, directeur Territorial chez Enedis, pour le déplacement de ce poteau (situation déjà évoquée à plusieurs reprises).
Suivant les derniers échanges avec monsieur le Maire, le déplacement est possible mais il génèrera vraisemblablement des frais pour la commune.

Ces points seront revus dès que nous aurons des informations plus précises.

Dossier financier

La dernière version du dossier qui vient d'être remise par le cabinet « En act » est transmise à chaque conseiller.

En plus du dossier complet, des options complémentaires sont à identifier et à retenir pour évaluer le coût financier global.

Commune d'Aigneville Réunion 17 décembre 2018

A la suite de la présentation des options possibles, il est retenu : Un quai de bus, une alarme, des rangements dans les classes, des lames occultantes pour la clôture extérieure, et le maintien des volets roulants pour les fenêtres.

Afin de définir le montant subventionnable au titre de la DETR, des précisions seront demandées à notre AMO, Mr CAHON, du cabinet MPI développement, sur la formule à utiliser pour déterminer la surface à prendre en compte.

Une zone de protection entre la zone agricole et la zone scolaire sera à créer pour éviter le contact avec les produits de traitements utilisés par les agriculteurs.

Des démarches sont à engager auprès des services compétents pour connaître les essences à planter ainsi que les distances à respecter.

Concernant la noue d'infiltration à l'arrière de la structure, il a été pris contact avec les services de l'EPTB de la Bresle. Un dossier a été transmis pour connaître les possibilités de subventions au niveau de l'agence de l'eau. Ces aides pourraient s'élever jusqu'à 80 % pour la création d'une mare. Le dossier est en cours.

Il sera également repris contact avec Monsieur MACQUET, Député, pour une demande de subvention au titre de la DSIL « Dotation de Soutien à l'Investissement local ».

Pour réaliser l'équilibre financier de ce dossier :

Estimation du projet global : 1 205 372 € HT. (Options comprises)

Recettes :

Vente de biens communaux

Prêt TVA

Emprunt

Fonds propres

Dotation de Vol V

Subvention DETR

Subvention du Département, (CCV)

Amende de police

Dossier DETR

Il est présenté au conseil le projet pole scolaire et périscolaire pour un montat de 1205372 € H.T correspondant à l'estimation réalisée par le cabinet en EN ACT et en ttc 1 446 446.40 €

Après en avoir délibéré

L'assemblée délibérante adopte le projet qui lui est proposé, sollicite l'aide de l'état au titre de la DETR et arrête le plan de financement.

FINANCEMENT D.E.T.R

Montant D.E.T.R demandé : 280 000.€ sur montant travaux de 800 000 € soit à 35 .%

	DETR	280 000 €	soit 23.22 %
-	Autres subventions :		
-	Conseil départemental	150 000.00 € (12.44 %)	
	Fndat	200 000.00 € (16.59 %)	
	Amendes de police	10 0000 € (0.83 %)	
	Montant global Subventions	640 000 €	soit 53.09 % cumulé du HT

Autofinancement .:

- emprunt :	170 000 €
- Fonds propres :	636 443.40 € dont TVA 241 071.40 €

Le conseil donne son accord pour le dépôt du dossier DETR et FNADTet sollicite la subvention au taux le plus élevé.

Une réflexion s'installe sur la nécessité de la mise en vente de certains biens communaux pour assurer le financement du projet. Une estimation des bâtisses a été faite gracieusement par les Ets Therigny.

Chaque conseiller donne son avis.

Commune d'Aigneville

Réunion 17 décembre 2018

Monsieur Michel FOIRESTIER précise qu'il n'est pas contre le projet et qu'il doit être réalisé. Il considère qu'il y a obligation de vendre des bâtiments communaux. Il émet l'avis de garder la salle de classe située rue de Fressenneville à Aigneville et souhaite qu'il reste un bâti sur Hocquélus (exemples : préau, toilettes et bûcher). Il est indispensable pour lui de garder un bien communal à Hocquélus.

Monsieur Michel FOIRESTIER considère qu'il faut essayer de préserver un patrimoine communal pour les trois villages.

Monsieur Max LECONTE indique que le projet l'inquiète, sans remettre en cause le travail réalisé. Il se demande si l'enveloppe budgétaire ne va pas dépasser notre capacité de financement.

Il considère que l'idée de Monsieur Michel FOIRESTIER concernant Hocquélus est à étudier.

Monsieur Stéphane DELABRE indique que, s'il soutient le besoin de regrouper nos écoles, il n'en reste pas moins inquiet sur les possibilités techniques de déplacement de la ligne Edf moyenne tension qui surplombe le terrain retenu pour le projet de construction. Un dévoiement de la ligne électrique lui semble difficile avec la présence des poteaux de l'éclairage public présents dans ce secteur.

Il rappelle également qu'il a soutenu initialement un projet d'implanter le groupe scolaire sur la place d'Hocquélus en associant une nouvelle construction moderne au bâti remarquable existant. Il est très difficile maintenant pour lui d'accepter la vente de l'école d'Hocquélus pour financer le projet situé en plaine à côté de la salle des fêtes.

Monsieur Christophe DEPOILLY indique que nous avons une commune éclatée, et que nous ne pouvons pas maintenir des bâtiments partout ; il considère que nous n'avons pas les moyens financiers d'entretenir l'ensemble des bâtiments actuels. Il est donc d'accord pour la vente des biens, et souhaite investir dans le projet scolaire en gardant un minimum de bâti sur Hocquélus.

Madame Evelyne BONVALET est d'accord pour la mise en vente des biens et précise également que nous n'aurons pas les moyens d'entretenir ces biens qui avec le temps se dégradent.

Madame Janine GROGNET indique que nous n'avons pas d'autre solution que la mise en vente des biens. Elle souhaite que la fiscalité ne soit pas alourdie pour ce projet et rejoint l'idée de garder un bien sur Hocquélus. Elle indique également que nous sommes avancés sur le projet et qu'il reste encore beaucoup d'inconnus.

Monsieur Hubert DUFETELLE souhaite la vente de la classe maternelle et de l'ensemble des bâtiments de l'école d'Hocquélus mais estime qu'il faut essayer de conserver la salle de classe située rue de Fressenneville à Aigneville. Il indique que nous pourrions toujours assurer des manifestations à Hocquélus même si nous n'avons plus de bâti. Des barnums et sanitaires peuvent être installés pour des manifestations sur la place.

Monsieur Jacques DESTOBBELEIR rejoint l'idée de vendre le bâtiment de la classe maternelle à Aigneville et l'école d'Hocquélus.

Monsieur Pascal EMPEREUR a la même position que les autres conseillers: vente des bâtiments de l'école d'Hocquélus (sauf le préau) et vente des bâtiments de la maternelle d'Aigneville.

Monsieur Jean-Louis DUMONT a le même avis pour la vente des biens (maternelle et Hocquélus).

Il ressort donc de la discussion l'idée de préserver dans les biens communaux, dans la mesure du possible, le local de la salle de classe située rue de Fressenneville. Ce local ne nécessiterait pas de gros travaux pour le transformer en salle de réunion pour les associations ou autres et pour y assurer du rangement.

Il est précisé également que la vente de biens communaux, soulagera, à terme, la commune de coûts importants liés à l'entretien.

La proposition de conserver certaines structures d'accueil autour de la place d'Hocquélus sera étudiée.

Monsieur Francis DELIGNIERES relate la position de Monsieur Michel DEQUEVAUVILLER.

« Il est rappelé, que depuis le début du lancement du projet, la volonté première du conseil est de sauver les 4 classes de notre village et pour cela il est indispensable de passer par le regroupement des classes.

Sur le Plan d'Occupation des Sols réalisé avant 2008 par Monsieur DIEU, maire à l'époque, un emplacement réservé a été instauré pour la construction d'un regroupement scolaire.

Ce regroupement permettrait de meilleures conditions de travail pour les professeurs des écoles.

Le regroupement des structures permettrait aux enfants de profiter des structures actuelles: stade communal et salle polyvalente.

La mutualisation des services (cantine garderie) permettrait une meilleure continuité du service.

Afin d'avancer dans la finalité du dossier le conseil doit acter ce jour la vente des biens rendus libérés pour assurer le financement de ce regroupement.

Il est indiqué que dans la conjoncture actuelle avec le plan Vigipirate, il sera certainement interdit à terme les classes isolées (Hocquélus).

Il est indiqué que nous ferons des économies d'énergies (bâtiments actuels à forte consommation d'énergie).

Ce dossier est étudié depuis le premier mandat, Monsieur DEQUEVAUVILLER soutient l'emplacement entre la salle et le stade depuis 2008, il considère qu'il est judicieux de centraliser ce site à proximité de la salle.

Commune d'Aigneville

Réunion 17 décembre 2018

Cet emplacement a déjà été validé lors du dépôt du dossier à la région en 2009 pour le regroupement des classes. »

Vote pour le financement.

Premier point mis au vote :

Plus-value sur le montant initialement prévu de 44 993 €

Le conseil par 11 voix pour et une voix contre (Monsieur Max LECONTE) adopte le projet scolaire et périscolaire pour un montant prévisionnel global de 1 205 372 € HT.

Deuxième point mis au vote : Financement du projet :

Afin de couvrir la dépense d'investissement et suivant la proposition de la commission finances présentée par Monsieur Francis DELIGNIERES, il est proposé au conseil de vendre, l'immeuble de la classe maternelle rue du presbytère à Aigneville ainsi que l'école d'Hocquéus avec son logement, tout en préservant la présence d'un bien sur la place d'Hocquéus (existant ou à créer).

Le conseil par 9 voix pour et trois voix contre (Monsieur Max LECONTE, Monsieur Hubert DUFETELLE et Monsieur Stéphane DELABRE) adopte ce point.

4 : Personnel Communal : Contrats

Formation du personnel Communal

Un agent sous contrat est allé en formation sur l'entretien des cimetières (entretien sans phytosanitaire) et a également effectué la formation CNFPT sur l'utilisation des produits chimiques. Il se rendra en stage d'immersion dans une entreprise d'espaces verts et est inscrit également à une formation de communication.

5 : Affaires Générales : PLUI :

Le plan de Zonage a été établi, une réunion aura lieu le 4 janvier 2019 sur le terrain avec les responsables de la DDTM pour valider ce plan.

Ce projet sera arrêté ensuite par la CCV lors d'un conseil communautaire en février ou mars 2019.

Deux réunions de travail ont été organisées pour étudier le projet de règlement.

L'objectif est que le PLUI soit applicable au 1^{er} janvier 2020.

Il est rappelé qu'un cahier de doléances et le dossier du PLUI sont consultables en mairie.

6 Affaires générales : Compte rendu des délégués suite aux réunions programmées :

- Réunion SIPPh

Une convocation a été transmise une première fois mais n'ayant le quorum la réunion a été reportée.

Lors de la deuxième réunion la situation financière a été évoquée, elle est en amélioration mais toujours déficitaire.

La cotisation pourrait passer de 2.10 à 2.20 € afin de couvrir des frais d'entretien et d'investissement (chaudière 19 000 €).

- Réunion du SIGLV

Une réunion s'est tenue le 20 novembre, il a été adopté le Compte administratif, diverses interventions ont été réalisées (Adap, éclairage, remplacement d'un extracteur de fumée).

L'agent technique a vu son temps de travail augmenté (de 12 h à 15 h).

Il a été acheté un filet pour le tennis.

Rappel des cotisations : 1237 € pour notre commune (20 € par élève fréquentant le gymnase et 0.40 € par habitant).

7 : Affaires Générales : RGPD proposition de mutualisation avec la CCV :

Une nouvelle réglementation a été mise en place sur la sécurité des données, les droits des personnes, le tri des données et sur la mise en place d'un registre des traitements. Le coût annuel est estimé à 435.56€ si 80 % des communes de la CCV s'engagent dans cette démarche ou 510 € par an.

Les collectivités territoriales sont amenées à recourir de façon croissante aux moyens informatiques pour gérer de nombreux services dont elles ont la compétence et ces applications ou fichiers recensent de nombreuses informations à caractère personnel sur les administrés.

Il est rappelé que la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 fixe un cadre à la collecte et au traitement des données afin de les protéger dans leur mesure ou leur divulgation ; leur mauvaise utilisation est susceptible de porter atteinte aux droits et libertés des personnes ou à leur vie privée.

Le conseil est informé que le règlement général pour la protection des données (RGPD) du 27 avril 2016 visant à renforcer l'importance de cet enjeu auprès de ceux qui traitent les données et à responsabiliser les professionnels en la matière et qui accroît les droits des citoyens pour la maîtrise de leurs données, est applicable depuis le 25 mai 2016 à l'ensemble des pays européens.

Par ailleurs, pour veiller au respect du cadre réglementaire ci-dessus, les collectivités doivent désigner un délégué à la protection des données (DPO) chargé de mettre en œuvre la conformité de l'ensemble des traitements de la collectivité qui l'a désigné.

Il est rappelé enfin que la commune comme beaucoup de collectivités ne possède pas en interne les compétences requises pour la mise en œuvre du RGPD ;

Commune d'Aigneville

Réunion 17 décembre 2018

Aussi dans ce contexte, conformément aux dispositions de l'article 28 de l'ordonnance 2015-999 du 23 juillet 2015 la CCV propose aux collectivités de son territoire la constitution d'un groupement de commandes avec les collectivités volontaires visant à procéder à un appel d'offre pour une prestation de service visant à la mise en œuvre du RGP dans son intégralité. L'appel d'offre sera lancé pour une prestation d'une durée de dix ans. L'acte de création est une convention de constitution du groupement de commandes, qui en réglera les modalités de fonctionnement seront soumis à délibération.

Oui exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par douze voix pour :
- d'adhérer au groupement de commande proposée par la CCV pour une prestation de services visant la mise en conformité au RGP de l'ensemble des traitements des données de la collectivité.
- mandate monsieur le maire pour prendre toutes les dispositions utiles à la constitution du groupement.

8 Affaires générales : Horaire d'ouverture de la mairie :

Il est demandé une modification des horaires d'ouverture de la mairie pour le vendredi :

Nouvel horaire du Vendredi : Ouverture de la mairie de 15 h à 17 h, permanence de Monsieur le Maire sur rendez-vous de 17 h à 18 h.

9 : Compétence voirie : Convention avec la CCV :

Il est porté à la connaissance du conseil la carte de classification des voies communales par la CCV.

Une convention nous est proposée pour le remboursement des heures passées sur présentation annuelle d'un fichier détaillé et validé par la CCV pour la gestion des nids de poule.

Le coût horaire est fixé à 25 €.

Il est demandé aux communes leur implication pour gérer au mieux ces nids de poule et éliminer les risques d'accident. Le conseil donne son accord par douze voix pour la signature de cette convention.

Il est demandé au conseil de recenser les besoins d'entretien de voirie sur 2019 et les travaux d'investissement voirie sur 5 ans.

Une commission travaux sera programmée pour identifier les besoins.

10 : Affaires Générales : Eaux Pluviales

La compétence des eaux pluviales est une compétence communale. La CCV a décidé de ne pas reprendre cette compétence.

11 : Déneigement : Convention avec la CCV :

Il est donné lecture du courrier de la CCV sur l'organisation du service hivernal. Pour les communes de l'ex CCVI il leur est demandé de procéder sous les mêmes conditions que les années auparavant. Pour la commune d'Aigneville, le déneigement sera réalisé par les employés communaux.

Une convention sera proposée prochainement pour la mise en place de ce service.

12 : Centre de loisirs : proposition de la CCV de mutualiser. :

La CCV propose un service mutualisé pour l'organisation des ALSH.

Notre centre de loisirs fonctionnant très bien, le conseil décide de continuer sur les mêmes bases.

13 : Finances :

13-1 : Demande d'autorisation pour Monsieur le Maire d'engager sur 2019 25 % des dépenses d'investissement de l'année N - 1 :

Le conseil donne son accord à l'unanimité sur ce point.

13-2 : Situation et résultat à fin novembre 2018 :

A fin novembre le résultat provisoire fait ressortir un solde position d'environ 480 000 €.

Notre trésorerie au 17 décembre 2018 est de 486 515 .23 €.

Il est donné pour information à chaque conseiller l'état des dépenses et recettes.

13-3 : Participation citoyenne :

L'intervention du Major Sonnevill est remise à une autre date pour nous informer sur les modalités de participation citoyenne.

14 : Travaux : bilan et projets :

Point sur le dossier RD 48

Les dernières factures viennent de nous être envoyées et ont été réglées.

Concernant la mare d'Hocquélus, notre contact, monsieur Mackelberg de l'EPTB, doit passer pour contrôler l'état des plantations et nous donner son sentiment.

15 : Sécurité :

Commune d'Aigneville

Réunion 17 décembre 2018

15-1 : Carrefour de la mairie : Comme indiqué lors d'une précédente réunion, une rencontre a eu lieu avec monsieur MACRON de l'agence routière pour aborder le problème de circulation et de sécurité devant la mairie. Diverses propositions ont été faites par Monsieur MACRON dont la possibilité d'un déclassement de la RD67A. Nous attendons un retour écrit de l'agence routière.

15-2 : Point sécurité : Signalisation horizontale arrêt bus

Une demande d'information sur la réglementation officielle pour cette signalisation est faite auprès de l'agence routière.

15-3 : Modification des emplacements des arrêts de bus :

Monsieur Alain DELIGNIERE de la CCV a été rencontré. Tous les emplacements des abris bus ont été repris ; il y a des incohérences sur la désignation des arrêts. Ce point sera revu en Commission.

15-4 : Eclairage abri bus : Pose d'un point lumineux dans le secteur de la rue du Stade :

Nous avons reçu le devis de la FDE pour la mise en place d'un lampadaire au niveau de l'abri bus rue du stade.

Le coût est estimé à 7 601 €, déduction du fond de concours de la FDE 1267 €, ce qui représente une charge nette pour la commune de 6334.00 € HT. Le mat sera de couleur RAL 3003. 3004 (bordeau)

Le conseil adopte le projet présenté par la FDE estimé à 7 601 € TTC.

Il sollicite la FDE en vue de lui confier la maîtrise d'ouvrage des travaux sous mandat de la commune.

Il autorise Monsieur le maire à signer la convention pour la maîtrise d'ouvrage des travaux

Il inscrit au budget la totalité de l'opération, TVA comprise et sollicite le fonds de concours de la FDE d'un montant de 1267 €.

16 : Sociale et Scolaire : bilan et projets :

16-1 : Spectacle de Noël :

Le spectacle a eu lieu le 14 décembre. La prestation a été appréciée mais pas vraiment adaptée pour les enfants de 2 à 5 ans.

Il est proposé de réfléchir sur les suites à donner, la commission sociale et scolaire se réunira pour définir les objectifs pour 2019 (mutualisation d'un spectacle avec la CCV).

60 paquets de bonbons ont été distribués.

16-2 : Repas de Noël :

Le repas de Noël aura lieu le 20 décembre 2018 à la salle François David.

16-3 : Colis des aînés :

La distribution aura lieu le 22 décembre à 9 h. Les personnes du conseil disponibles sont les bienvenues.

16-4 : Vœux du conseil :

Il aura lieu le dimanche 27 janvier à 11 h 30 à la salle François David.

16-5 : Restaurant du cœur : Collecte :

La collecte des restaurants du cœur aura lieu du 28 janvier au 2 février 2019. Permanence le 2 février 2019 au matin.

17 : Cadre de Vie : Bilan :

17-1 : Travail des employés communaux : Divers travaux ont été réalisés : ramassage feuilles, lavage karcher, balayage, haie, illuminations.

17-2 : Congés des employés : Les employés seront en congés du 21 décembre 2018 au 1^{er} janvier 2019, reprise le 2 janvier 2019.

17-3 : Siège du tracteur : Le siège du tracteur kubota a été remplacé pour un coût de 749.63 €.

17-4 : Effondrement dans la vallée :

Il est signalé un nouvel effondrement à Hocquélus dans le chemin rural dit d'Harcelaines vers la vallée, les employés communaux vont sécuriser les lieux.

18 : Dates à programmer :

18-1 : Conseil Municipal :

Les prochaines réunions sont programmées le 1^{er} mars à 19 h et le 3 avril à 19 h.

18-2 : Réunions des commissions :

La réunion de la commission travaux est programmée le 8 janvier à 18 h 30.

Commune d'Aigneville
Réunion 17 décembre 2018

19 : Divers :

19 -1 : Dératisation

Une commande a été passée à la société Valmi pour l'achat de 60 boîtes et produit.

19 -2 : Statut SMAHBVV

Nous avons reçu une demande d'approbation des statuts du syndicat mixte d'aménagement hydraulique du bassin versant de la Vlimeuse. La position de notre collectivité sur ce nouveau syndicat n'est pas encore bien définie. Le délégué de la commune pour ce syndicat va demander des informations complémentaires avant l'approbation des statuts. Pas de prise de décision ce jour.

20 : Droits d'initiative :

20 -1 : Chemins ruraux

Un conseiller s'est rendu à une réunion sur les chemins ruraux. La commission des chemins se réunira pour définir si des actions sont envisageables.

La chargée de mission pour la restitution des chemins sera recontactée pour connaître sa date de passage sur le bilan de son travail.

Le chemin allant sur Feuquières à la sortie d' Aigneville est dans un état déplorable avec les chargements de betteraves ; des réclamations seront engagées auprès de la société Téréos.

20 -2 : Opération brioches :

Les personnes ayant participé à l'opération brioches sont invitées à la réunion de bilan le 19 décembre à 18 h 45 à Gamaches.

Séance levée à minuit trente minutes.

Commune d'Aigneville
Réunion 17 décembre 2018

Nom Prénom	Présent / Absent	Signature
DEQUEVAUVILLER Michel	Absent excusé Procuration à Monsieur DELIGNIERES Francis	
DELIGNIERES Francis	Présent	
DELABRE Stéphane	Présent	
GROGNET Janine	Présente	
DUFETELLE Hubert	Présent	
BONVALET Evelyne	Présente	
DEPOILLY Christophe	Présent	
DESTOBBELEIR Jacques	Présent	
DUMONT Jean-Louis	Présent	
EMPEREUR Pascal	Présent	
FOIRESTIER Michel	Présent	
LECONTE Max	Présent	